

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

**DELIBERATION N° DEL081-19**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20190930-DEL081-19-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2019  
Date de réception préfecture : 14/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 septembre 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 30 septembre 2019)  
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Georges MORIN, en date du 30 septembre 2019)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 30 septembre 2019)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M. DUSSERRE Andy  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle  
M. PERRIER Yves

MONSIEUR JEAN-PAUL GABBERO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Construction de deux terrains de padel – demandes de subventions.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La ville de Gières dispose, sur sa plaine des sports, d'installations permettant la pratique de différents sports de raquette. Afin de compléter son offre à destination des giérois, tout en répondant aux demandes émanant des membres de son club de tennis, la commune projette de s'équiper de deux courts de padel, sport en plein développement, dont le nombre de pratiquants augmente chaque année et qui rencontre aujourd'hui un vif succès auprès des français(es) de toutes générations.

Cet équipement serait implanté dans un espace situé au bout de la rue des sports, à proximité immédiate des courts de tennis extérieurs et du terrain de football synthétique de la commune.

Dans un devis estimatif détaillé, le maître d'oeuvre choisi pour assurer la préparation et le suivi de ces travaux, estime leur coût total à 104 672 € HT. Cette opération peut bénéficier d'une subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des aides qu'elle apporte à la création des équipements sportifs. Elle peut également recevoir le soutien de la fédération française de tennis qui accompagne les clubs dans leurs projets de développement du padel.

Les modalités de financement de cette opération figurent dans le tableau ci-annexé

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à déposer des demandes de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Fédération Française de Tennis en vue de l'attribution de financements dans la limite des plafonds qu'elles ont fixés,
- de l'autoriser à solliciter tout autre organisme ou collectivité ayant vocation à apporter un soutien à la construction d'équipements sportifs.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 30 septembre 2019.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.

**Plan de financement  
Création de deux terrains de PADEL**

| <b>Organismes – Collectivités</b> | <b>Financement € HT</b> |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Commune de Gières                 | 73 536 €                |
| Région Auvergne-Rhône-Alpes       | 20 000 €                |
| Fédération Française de Tennis    | 11 136 €                |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>104 672 €</b>        |